





# AIDE AU DÉPART EN VACANCES





## COMMENT OBTENIR CETTE AIDE ?


Après votre séjour, veuillez apporter le dossier et les justificatifs au CCAS :


- 


▶ L'attestation de paiement et de quotient familial de la CAF de l'année en cours
- 

▶ L'original du livret de famille
- 



▶ Une facture payée correspondant aux frais d'hébergement et / ou de transport par l'un des deux parents. En cas de séjour en pension complète, il sera demandé une facture détaillée faisant apparaître la part consacrée à l'hébergement et / ou au transport
- 

▶ Pour une aide sur les transports : titres de transport (carte d'embarquement, tickets de bus) aller / retour obligatoires avec nom du (des) parent(s) et de chaque enfant – train, car, avion ou bateau. La voiture personnelle ne rentre pas en compte.
- 

▶ Un relevé d'identité bancaire
- 

▶ L'attestation sur l'honneur du montant des autres aides accordées pour un départ en vacances remplie par l'un des deux parents
- 

▶ L'attestation de présence complétée par l'organisme de vacances, l'hôtel, le camping


**Le paiement de l'aide sera effectué sur présentation de tous les documents cités ci-dessus. Tout dossier incomplet sera refusé.**


## CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

Par délibération, le Conseil d'administration du CCAS du 1<sup>er</sup> mars 2021 a validé une aide forfaitaire en fonction du quotient familial (QF) pour le départ en vacances en famille.

Plafond du nombre de jours	Un forfait annuel
Âges des bénéficiaires :	De 0 à 17 ans
Période d'éligibilité : • de 0 à 2 ans (non soumis à l'obligation scolaire)  • de 3 à 17 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute l'année</li> <li>• exclusivement pendant les congés scolaires</li> </ul>
Tranches de quotient	De 1 à 7
Quotient familial	Celui du 1 <sup>er</sup> janvier de l'année de départ
Plafond de l'aide	L'aide versée à la famille ne peut être supérieure au montant restant à sa charge (location et/ou transport), déduction faite des autres aides allouées

## MONTANT DE L'AIDE ACCORDÉ EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL

Tranche 1	Moins de 400	250 €
Tranche 2	De 401 à 550	210 €
Tranche 3	De 551 à 700	180 €
Tranche 4	De 701 à 850	155 €
Tranche 5	De 851 à 1 000	130 €
Tranche 6	De 1 001 à 1 220	90 €
Tranche 7	De 1 221 à 1 440	70 €